

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE

Par arrêté préfectoral, le préfet de la DRÔME a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de permis de construire (PC) une centrale photovoltaïque au sol nommée BLV4, présentée par CN'AIR, à BOURG-LÈS-VALENCE au lieu-dit «Mignaca» sur le site des Combeaux.

Cette enquête, d'une durée de **32 jours**, se déroulera du **mardi 17 juin 2025 au vendredi 18 juillet 2025** à la mairie de BOURG-LÈS-VALENCE, siège de l'enquête : 36 rue des Jardins 26500 BOURG-LÈS-VALENCE.

Le projet qui vient en extension des centrales BLV1, BLV2 et BLV3 prévoit l'implantation de 1,6 Ha de panneaux en surface projetée, sur une superficie totale clôturée de 7,1 Ha et développera une puissance d'environ 8,3 MWh installée pour une production annuelle estimée à 11,2 GWh.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité administrative compétente pour délivrer le PC, éventuellement assorti du respect de prescriptions, ou un refus.

Le président du tribunal administratif de GRENOBLE a désigné M. Thierry CHEYNEL, Ingénieur en chef des TPE, retraité, commissaire enquêteur titulaire et M. André AUBANEL, retraité d'entreprise agricole, suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (MRAe) et la réponse écrite du pétitionnaire à cet avis peut être consulté par le public :

- aux jours et heures d'ouverture de la mairie siège sur support papier et sur un poste informatique

- sur le site internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser des observations ou des propositions :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie siège
- par lettre adressée au commissaire enquêteur à la mairie siège
- par courriel à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr
- sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet, précité, des services de l'État en Drôme

- directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences à la mairie siège :

- **mardi 17 juin 2025 de 09h00 à 11h30**
- **mercredi 2 juillet 2025 de 09h00 à 12h00**
- **vendredi 18 juillet 2025 de 14h00 à 17h00**

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme, bureau des enquêtes publiques (BEP). En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de BOURG-LÈS-VALENCE
- sur le site, précité, des services de l'État en Drôme
- à la préfecture de la Drôme (BEP)

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Serge VADOT, Chef de projet éoliens/photovoltaïque
CN'AIR 2 rue André BONIN – 69 316 LYON Cedex4
Courriel : s.vadot@vensolair.fr Tel : 06 82 54 10 96

25162590



Avis d'enquête publique

unique relative à la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) et à la création du périmètre délimité des abords (PDA)

Par arrêté N°2025- 172 du 26 mai 2025, le maire d'ÉTOILE SUR RHONE a prescrit l'organisation de l'enquête publique unique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'Eglise protégée au titre des monuments historiques classés, par arrêté en date du 26 septembre 1908 et du Château de la Boisse, Ancienne porte fortifiée servant d'entrée du château, inscrit par arrêté du 21 octobre 1926.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs du :

lundi 16 juin 2025 à 8h00 jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 à 16h00.

Par décision n° E25000059/38 en date du 19 mars 2025 le Président Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Gérard PAYET en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Manuel VAUCOULOUX en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête se situe : Mairie- 45 Grande Rue 26 800 ÉTOILE SUR RHONE : Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire papier du dossier d'enquête sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux horaires d'ouverture habituels, soit : Lundi et Mercredi 8h00 - 12h30 | 13h30 - 17h00 ; Mardi et Jeudi 8h00 - 12h30 ; Vendredi 8h00 - 16h00, fermé le samedi, dimanche et les jours fériés.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté en format numérique pendant toute la durée de l'enquête en ligne à l'adresse :

<https://www.etoilesurhone.fr/enquete-publique/>

Le public pourra émettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux horaires d'ouverture rappelés ci-avant.

- Par courrier postal, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, Mairie d'ÉTOILE SUR RHONE, Enquête publique relative au PLU et au PDA, 45 Grande Rue, 26800 ÉTOILE SUR RHONE

- Par courrier électronique : enquetepublique-plu-pda@mairie-etoilesurhone.fr

- Par voie orale directement recueillies par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie – 45 Grande Rue- 26800 ÉTOILE SUR RHONE aux jours et heures précises ci-après :

Lundi 16 juin de 8h00 à 12h30 (ouverture de l'EP) ; Mercredi 25 juin de 13h30 à 17h00 ; mardi 8 juillet de 8h00 à 12h30 et le vendredi 18 juillet de 13h30 à 16h00 (clôture)

La personne responsable de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de la création du périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'Eglise protégée au titre des monuments historiques classés, par arrêté en date du 26 septembre 1908 et du Château de la Boisse, Ancienne porte fortifiée servant d'entrée du château, inscrit par arrêté du 21 octobre 1926, est la commune d'ÉTOILE SUR RHONE représentée par son maire Françoise CHAZAL.

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique par voie dématérialisée auprès du service Juridique et Foncier de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE, par courrier adressé au siège de la mairie ou par courriel à : enquetepublique-plu-pda@mairie-etoilesurhone.fr

La proposition de révision du Plan Local d'Urbanisme, la création du périmètre délimité des abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, seront approuvés par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront rendus publics pendant une durée d'un an, disponible auprès du service Juridique et Foncier et par voie dématérialisée depuis le site internet de la commune d'ÉTOILE SUR RHONE : <https://www.etoilesurhone.fr/enquete-publique/>

Le Maire, Françoise CHAZAL
25162638

Les de Peuple Libre annonces légales

- **Délais courts : réception des annonces jusqu'au lundi 17 h pour une parution le jeudi**
- **Envoi immédiat de l'attestation de parution**
- **Relecture attentive de vos annonces : rectificatifs évités**
- **Centralisation des annonces : nous publions vos annonces sur toute la France**
- **La garantie d'un lectorat de professionnels**

UNE ANNONCE LÉGALE À FAIRE PARAÎTRE HORS DÉPARTEMENT ?



S'occupe de tout !

Transmettez-nous votre annonce, nous la ferons suivre à un confrère habilité. Un seul interlocuteur, un même service :

Attestation de parution - Envoi de justificatifs

Tél. 04 75 86 20 09 • annonces.legales@drome-hebdo.fr

